

Mer. 25 Sept. 19

Marseille

Jeu. 05 Mars 20

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

640 € HT Adhérent
800 € HT Non adhérent
* déjeuner inclus

Entreprises Toute taille

Public Direction, Service réglementaire, Expert HSE, marketing...

Pré-requis Aucun

Objectifs

- Permettre aux industriels de mieux appréhender les obligations liées au Règlement Biocide Européen (EC) n°528/2012, afin d'être en capacité d'anticiper sereinement les échéances réglementaires relatives à l'approbation des substances actives et à l'autorisation des produits biocides, et de budgétiser leurs démarches.

Intervenant

- Expert ATOUTREACH

Programme

I. Contexte du Règlement des Produits Biocide Européen (RPB)

Champs d'application, définitions et produits frontières

Rôle de la Commission Européenne, de l'ECHA et des Etats-Membres

REACH & CLP, les liens avec le RPB, l'étiquetage

II. Processus et mise en œuvre du RPB

Approbation des substances actives (SA)

Autorisation des produits biocides (avant et après l'approbation des SA)

La liste des fournisseurs approuvés (Article 95)

L'équivalence technique

Cas spécifiques : introduction aux notions d'articles traités et de substances actives générées in-situ

Synthèse et bilan, définition d'une stratégie de commercialisation

III. Approfondissement de thématiques « à la carte »

Partage des coûts et des données

Sources d'information

Quelles obligations selon son statut ?

Cas pratiques – stratégie d'autorisation de produits biocides

Spécificité des autorisations de produits à base de SA générées in-situ

Les principales étapes d'un dossier d'autorisation de l'Union

L'élaboration d'une famille de produits biocides

Les autorisations en période transitoire

Introduction aux critères d'identification des perturbateurs endocriniens

Les articles traités zen pratique